

DÉMARCHE D'ÉVALUATION DU RISQUE ROUTIER



La démarche d'évaluation des risques est un processus d'amélioration permanent de la maîtrise des risques et des conditions de travail. Mieux connaître les risques encourus par les salariés permet au chef d'entreprise de disposer des éléments nécessaires à la prise de décision pour agir.

Cette démarche se décline en 5 étapes :



ÉTAPE 1 : Préparer l'évaluation

- Informer les salariés de la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation du risque routier
- Constituer, sous l'autorité du chef d'entreprise, un groupe de travail chargé de conduire cette démarche d'évaluation du risque routier



ÉTAPE 2 : Identifier le risque routier

- Faire un état des lieux des déplacements routiers en fonction du personnel exposé (conducteurs régionaux, grands routiers, commerciaux,...)
- Recueillir et exploiter les sources d'informations sur l'accidentalité routière, les sinistres matériels, ...
- Observer et analyser les situations de travail et recueillir les observations des salariés
- Analyser l'existant sur les 4 axes suivants* : l'organisation des déplacements, la gestion du parc des véhicules, la gestion des communications lors des déplacements et la compétence des salariés



ÉTAPE 3 : Classer les facteurs de risque et mettre à jour le document unique

- Estimer l'importance des facteurs de risque identifiés selon la probabilité d'apparition d'un accident, sa gravité, ...
- Évaluer le degré de maîtrise du risque routier en fonction de l'efficacité présumée des moyens de prévention existants
- Définir si des mesures complémentaires doivent être mises en œuvre
- Mettre à jour l'évaluation dans le Document Unique



ÉTAPE 4 : Élaborer le plan d'action visant les 4 axes*

- Rechercher les mesures d'amélioration de la maîtrise du risque routier
- Choisir les mesures les plus efficaces au regard des 9 principes généraux de prévention
- Planifier les actions sur la durée afin d'induire un véritable changement dans les pratiques



ÉTAPE 5 : Mettre en œuvre et évaluer les actions

- Mesurer l'efficacité des mesures de prévention mises en œuvre
- Mettre à jour le document unique et le plan d'actions si nécessaire